

**Guide 2023/2024 des inscriptions administratives des candidat.e.s admis.e.s sur eCandidat**

**Guide 2023/2024 des inscriptions administratives des candidat.e.s admis.e.s sur Parcoursup**

Suite à votre candidature effectuée sur E-candidat ou sur Parcoursup, vous avez été admis.e à l’Université Paris Nanterre et avez confirmé votre choix.

Pour vous inscrire administrativement, vous vous trouvez dans l'un des trois cas de figure suivants :

· **1/ Vous vous inscrivez pour la première fois à l’Université Paris Nanterre**

· **2/ Vous étiez étudiant.e scolarisé.e à l’Université Paris Nanterre en 2022/2023 (hors D.A.E.U.)**

· **3/ Vous n’êtes pas éligible à une inscription ou réinscription en ligne** :

*(Ancien.ne.s étudiant.e.s de l'université Paris Nanterre non inscrit.e.s en 2022/2023, étudiant.e.s ne disposant pas d'une carte bancaire, élèves de CPGE quittant leur classe préparatoire pour s'inscrire en régime normal à l'université Paris Nanterre...)*

**1/ ETUDIANT.E QUI S’INSCRIT POUR LA PREMIERE FOIS A L’UNIVERSITE PARIS NANTERRE**

**Votre inscription se déroulera en 5 étapes** :

· **ETAPE 1 : Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) et télécharger votre attestation avec le QR Code. *(Étudiants inscrits par la formation continue (profil FC) non concernés)*

· **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative**

Du 5 au 26 Juillet 2023 *(puis du 24 août au 11 septembre 2023)*, connectez-vous à l’adresse suivante : <https://iaprimo.parisnanterre.fr>

Il vous sera demandé : votre identifiant ainsi que votre date de naissance

Votre identifiant est sur 10 caractères (saisir « EC » suivi de votre n° E-candidat)

Pour Parcoursup votre identifiant est « P23 » suivi de votre n° Parcoursup si celui-ci est sur 7 caractères. Si votre n° Parcoursup est inférieur à 7 caractères, vous devez compléter avec des « 0 » entre « P23 » et votre n° Parcoursup.

Exemples :

N° Parcoursup sur 7 caractères (1234567) : votre identifiant est « P231234567 »

N° Parcoursup sur 6 caractères (123456) : votre identifiant est « P230123456 »

N° Parcoursup sur 5 caractères (12345) : votre identifiant est « P230012345 »

· **ETAPE 3 : Activer votre compte étudiant de l'université Paris Nanterre**

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à votre portail numérique afin de :

· pouvoir téléverser les pièces justificatives demandées lors de votre inscription administrative,

· réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de recherche (UFR),

· consulter vos notes,

· imprimer un certificat de scolarité,

· vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/>

· **ETAPE 4 : Fournir les pièces justificatives pour l'inscription administrative** ·

**Attention :** A l'issue de cette inscription, un message électronique vous sera envoyé indiquant les pièces justificatives à transmettre obligatoirement à l'université pour finaliser votre inscription. Les pièces seront à télé-verser sur votre portail numérique.

Ce n'est qu'après validation par l'université de toutes les pièces demandées que vous recevrez par courrier postal (hors période du 26/07/2023 au 24/08/2023) votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité.

**En l'absence de transmission de l'intégralité des pièces justificatives attendues, votre dossier d’inscription administrative en ligne ne pourra être validé et votre inscription sera ensuite annulée. Vous devez donc impérativement veiller à la complétude de votre dossier d’inscription en ligne.**

· **ETAPE 5 : Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement : <https://dep-sc-educ.parisnanterre.fr/> pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués.

**2/ ETUDIANT.E INSCRIT.E A L’UNIVERSITE PARIS NANTERRE EN 2022/2023 (hors D.A.E.U.)**

**Votre inscription se déroulera en 3 étapes** :

· **ETAPE 1 : Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) et télécharger votre attestation avec le QR Code.

· **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative et télé-verser les pièces justificatives nécessaires**

Connectez-vous du 5 au 26 Juillet 2023 *(puis du 24 août au 11 septembre 2023)*, sur votre portail numérique : https://portail.parisnanterre.fr (onglet : scolarité / se réinscrire)

A l'issue de cette inscription, un message électronique vous sera envoyé indiquant, le cas échéant, les pièces justificatives à transmettre obligatoirement à l'université pour finaliser votre inscription. Les pièces seront à télé-verser sur votre portail numérique.

Ce n'est qu'après validation par l'université de toutes les pièces demandées que vous recevrez par courrier postal (hors période du 26/07/2023 au 24/08/2023) votre document de scolarité et le sticker 2023/2024 à apposer DÈS RÉCEPTION sur votre carte d'étudiant pluriannuelle.

· **ETAPE 3 : Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement : <https://dep-sc-educ.parisnanterre.fr/> pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués.

**3/ VOUS N’ETES PAS ELIGIBLE A L’INSCRIPTION OU REINSCRIPTION EN LIGNE**

Cela concerne les étudiants non éligibles à l’inscription ou réinscription en ligne : les ancien.ne.s étudiant.e.s de l'université Paris Nanterre non inscrit.e.s en 2022/2023, les étudiant.e.s ne disposant pas d'une carte bancaire, les élèves de CPGE quittant leur classe préparatoire pour s'inscrire en régime normal à l'université Paris Nanterre...

**Votre inscription se déroulera en 4 étapes** :

· **ETAPE 1 : Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) et imprimer votre attestation avec le QR Code.

· **ETAPE 2 : Procéder à votre inscription administrative**

Vous êtes invité.e.s à prendre rendez-vous : <https://saisine.parisnanterre.fr/>

Munissez-vous :

-de l’autorisation d’inscription le cas échéant

-des documents nécessaires à l’enregistrement de votre inscription :

· Téléchargez le dossier à remplir :

<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/accueil/le-dossier-premiere-inscription-administrative-2023-2024>

· Téléchargez la liste des pièces à fournir :

<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/accueil/liste-des-pieces-justificatives-a-fournir-pour-finaliser-une-inscription-administrative-2023-2024>

· **ETAPE 3 : Activer votre compte étudiant de l'université Paris Nanterre (si vous ne l’aviez pas activé en 2022/2023 pour les étudiant.e.s inscrits à l’Université Paris Nanterre l’année passée)**

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à votre portail numérique afin de :

- réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de recherche (UFR),

- consulter vos notes,

- imprimer un certificat de scolarité,

- vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/>

· **ETAPE 4 : Réaliser votre inscription pédagogique**

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement : <https://dep-sc-educ.parisnanterre.fr/> pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués.

**Pour tous les cas, AVANT la date d’inscription pédagogique (IP), vous devez avoir :**

**✓ finalisé votre inscription administrative,**

**✓ récupéré votre carte d’étudiant·e et vous présenter avec à la pré-rentrée obligatoire,**

**✓ créé votre adresse mail Paris Nanterre :** <https://identite.parisnanterre.fr/>

**✓ déterminé votre niveau d’anglais selon les différents cas de figure expliqués lors des pré-rentrées.**

**Pré-rentrée obligatoire pour tous lundi 4 septembre 2023** (voir planning par année)